



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Quatrième session

3-14 mai 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions diverses

### Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007

#### Note du Secrétaire général

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts est saisi pour examen d'une note du Secrétaire général sur la préparation du cadre stratégique pour la période 2006-2007. À cet égard, l'attention du Forum est appelée sur la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général d'établir et de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 comprenant une première partie (plan-cadre) et une deuxième partie (plan-programme biennal) destiné à remplacer le plan à moyen terme sur quatre ans.

2. L'attention du Forum est appelée sur la règle 104.6 du Règlement et des règles révisées et régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) ainsi libellé :

« Le Secrétaire général prend des mesures appropriées pour présenter des propositions aux organes sectoriels, techniques et régionaux, afin de leur permettre d'examiner les parties du plan à moyen terme ou de ses révisions qui les concernent, en vue de faciliter leur examen ultérieur par le Comité du Programme et de la coordination et l'Assemblée générale. ».

3. Le Forum est invité à examiner le projet de plan-programme biennal pour le sous-programme relatif à la gestion durable des forêts annexé à la présente note et à faire part de ses observations au Secrétaire général. Le plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du Programme et de la coordination à sa cinquante-quatrième session et les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. L'annexe comporte également les textes portant autorisation de ce sous-programme.

---

\* E/CN.18/2004/1.



4. Bien qu'au paragraphe 9 de sa résolution 58/269, l'Assemblée générale ait décidé que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seront identiques au texte du plan-programme biennal, l'examen des progrès réalisés, des mesures à prendre et de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts qui sera effectué par le Forum à sa cinquième session en 2005 pourrait donner lieu à des révisions du programme de travail prévu au titre du sous-programme en 2006-2007. Toute modification apportée à ce sous-programme à l'issue de la cinquième session du Forum sera soumise au Conseil économique et social conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil. Sur la base des mesures prises par le Conseil, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale toute recommandation appropriée concernant d'éventuelles révisions à apporter au texte explicatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

## Annexe

### Cadre stratégique proposé pour la période 2006-2007

#### Deuxième partie : plan-programme biennal

#### Programme 7

#### Affaires économiques et sociales

#### Sous-programme 9

#### Gestion durable des forêts

---

**Objectif :** Renforcer l'engagement politique à long terme en faveur de la gestion, de la protection et du développement durable de tous les types de forêts ainsi que de la gestion durable des forêts aux niveaux national, régional et mondial à l'appui d'objectifs plus généraux de développement économique et social, de la protection à long terme de l'environnement et de la réduction de la pauvreté.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Un dialogue international effectif et des accords au sujet des forêts qui contribuent à l'intégration de la question de la gestion durable des forêts dans les objectifs de développement plus généraux ainsi qu'à la compréhension des liens qui existent entre les forêts et d'autres secteurs	a) Nombre de résolutions, décisions et autres textes adoptés par des organes intergouvernementaux et fondés sur les mesures proposées dans le sous-programme
b) Le renforcement du suivi et de l'évaluation des mesures liées aux forêts convenues au plan international en matière de gestion durable des forêts, sur la base de concepts, d'une terminologie et de définitions harmonisées, y compris au moyen du développement et de l'utilisation accrue de critères et d'indicateurs actuels adoptés par des mécanismes régionaux, et le renforcement du processus d'établissement de rapports à ce sujet.	b) Augmentation du nombre de rapports, y compris d'études de cas, présentés par les pays et par d'autres parties prenantes et utilisant les concepts, la terminologie et les définitions convenus au niveau international
c) Le renforcement de la coopération, de la collaboration, de la coordination et de l'échange de savoirs au niveau intranational entre gouvernements, grands groupes, organisations, instruments et mécanismes, y compris par l'intermédiaire des activités engagées par le Partenariat sur les forêts.	c) Nombre de partenariats, d'activités communes et d'initiatives prises par les pays et les organisations à l'appui du dialogue international sur la politique forestière

---

## **Stratégie**

Le secrétariat du Forum est chargé de l'application de ce sous-programme. L'objectif sera atteint grâce aux activités suivantes :

a) Promotion d'une prise de conscience accrue des aspects liés aux forêts dans les objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les textes adoptés à l'issue des grandes conférences des Nations Unies, les accords internationaux conclus depuis 1992, les textes adoptés par le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts et le Forum des Nations Unies sur les forêts et tout mandat adopté à l'issue de l'examen qu'effectuera le Forum à sa cinquième session, et fourniture en appui en vue de l'application de mesures à cet égard;

b) Fourniture d'un appui de fonds en vue de la poursuite de l'élaboration de politiques, du dialogue et de la conclusion de nouveaux accords entre gouvernements, organisations internationales et autres parties intéressées, y compris des grands groupes;

c) Participation aux activités du Partenariat sur les forêts et fourniture de services au Partenariat afin de renforcer la coopération ainsi que la coordination des politiques et des programmes liés aux forêts entre organisations internationales et régionales, institutions et instruments concernés;

d) Adoption de mesures destinées à faciliter le suivi et l'évaluation des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial s'agissant du développement durable des forêts et travaux de recherche, analyse et diffusion des données et informations obtenues, y compris leur affichage sur le site Web du Forum (<[www.un.org/esa/forets](http://www.un.org/esa/forets)>);

e) Contribution au renforcement de la coopération internationale, notamment en catalysant des ressources financières et en encourageant les partenariats Nord-Sud et secteur public/secteur privé dans le domaine de la gestion durable des forêts;

f) Fourniture d'un appui de fonds pour la mobilisation et l'échange de connaissances et d'informations techniques et scientifiques, et notamment fourniture sur demande de services consultatifs techniques et organisation de stages, séminaires et ateliers.

## **Textes adoptés par les organes délibérants**

### **Résolutions de l'Assemblée générale**

55/2 Déclaration du Millénaire

57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

57/241 Système financier international et développement

57/253 Sommet mondial pour le développement durable

57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

- 58/218 Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement

**Résolutions et décisions du Conseil économique et social**

- 2000/35 Rapport sur les travaux de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts
- 2003/6 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

**Conclusions concertées du Conseil économique et social**

- 2002/1 Conclusions concertées intitulées « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire »
-